|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| C:\Users\SE-Unsa07\Desktop\Mallette logos 2018\logo_unsa-VOTE.png | | | |
| ***Lettre d'information n°348 du 18/09/2018*** | | | |
|  | **Sommaire :**   * **Affirmons nos métiers, affichons-les !** * **Évaluations nationales : le libéralisme bureaucratique en marche** * **Remplaçants et postes fractionnés : suivez vos heures !** * **Rendez-vous de carrière : rentrée 2018 saison 2** * **Comment sont reclassés les PE promus à la hors-classe à la rentrée 2018 ?** * **Maternelle : on en parle vraiment ?** * **Direction : nouveaux logiciels, nouvelles applications… nouvelles demandes !** * **Direction et fonctionnement de l’école : le contenu du rapport parlementaire** * **Elections au conseil d’école : le SE-Unsa vous propose sa fiche pratique** * **Bulletins de paie dématérialisés : ça y est !** * **Septembre : le bon moment pour adhérer au SE-Unsa** | | |
| **Affirmons nos métiers, affichons-les !** | | | |
| **Après plus de 15 mois de politique du mouvement perpétuel, rue de Grenelle comme dans les autres ministères, cette année scolaire qui débute est marquée par l’inquiétude, la lassitude et la tension qui montent chez les personnels de l’Éducation nationale.**  Il y a un an, c’était la première rentrée d’un nouveau ministre, d’un nouveau gouvernement et, au-delà, d’une nouvelle majorité. La légitimité démocratique et le bénéfice du doute pouvaient placer notre profession dans une attitude prudente mais ouverte. Depuis, la volonté du gouvernement de faire, de faire vite est confirmée mais le plus souvent sans jamais dire complètement ce qui est prévu, voire sans avoir complètement prévu le point d’arrivée.  **Des « ajustements » des programmes de français, mathématiques et d’EMC du CP au collège ont été publiés dans l’été sans retour sur les derniers programmes et sans concertation sincère. Des « ajustements » sont maintenant annoncés pour la maternelle. Au lycée général et technologique, c’est encore le grand flou qu’il s’agisse du contenu des enseignements de spécialité, des nouvelles épreuves ou de l’offre de formation que chaque lycée pourra proposer. S’agissant du lycée professionnel, on ne connait que les grandes orientations de sa transformation.**  Ce que tout le monde sait, c’est qu’ensuite, il faudra aller très vite pour que, sur le terrain, l’École publique et laïque soit à la hauteur pour répondre aux attentes légitimes des élèves et de leurs familles.  [**Lire la suite**](http://sections.se-unsa.org/07/spip.php?article1982) | | | |
| **Évaluations nationales : le libéralisme bureaucratique en marche** | | | |
| **Le déploiement des évaluations nationales CP/CE1/6e/2de à cette rentrée et l’annonce de probables nouveaux développements dans les années à venir par le ministre sont les révélateurs d’une approche libérale bureaucratique du pilotage de l’Éducation nationale.**   Cette approche avait été jusque-là prudemment dissimulée, mais depuis les annonces CAP 2022 du Premier ministre et du ministre de l’Éducation nationale cet été, elle est de plus en plus assumée. Sans aucune plus-value pour les apprentissages des élèves et à rebours des attentes des personnels.  [**Lire la suite**](http://sections.se-unsa.org/07/spip.php?article2003) | | | |
| **Remplaçants et postes fractionnés : suivez vos heures !** | | | |
| **Remplaçants et postes fractionnés : suivez vos heures !**  Exerçant sur plusieurs écoles, vous pouvez être amené à dépasser les 24h devant élèves et les 108h annuelles.  Le SE-Unsa vous propose un outil de suivi des heures effectuées.  Demandez-le par mail à[**07@se-unsa.org**](mailto:07@se-unsa.org) en indiquant vos nom, prénom, affectation, mail, adresse postale, téléphone…  **Remplaçants 1er degré : des ressources**  **Forum, mallettes, mutualisation : le SE-Unsa vous propose** [**quelques sites pédagogiques**](http://sections.se-unsa.org/07/spip.php?article2001) **qui peuvent vous être utiles.** | | | |
| **Rendez-vous de carrière : rentrée 2018 saison 2** | | | |
| **F:\Données Professionnelles Syndicales\2018-2019\Com' 2.0\Evaluation nvelle formule\mon_evaluation_nouvelle_formule_info.jpgAnnoncé par le Ministre dans l’Agenda Social, un premier bilan de la réforme de l’évaluation des personnels se fera début 2019.  Les premiers rendez-vous de carrière ont eu lieu l’année scolaire passée. Les collègues éligibles pour cette année scolaire 2018-2019 reçoivent dès la rentrée une notification de leur rendez-vous de carrière.**  **J’ai eu un rendez-vous de carrière en 2017-2018. Suis-je éligible à un rendez-vous de carrière en 2018-2019 ? Comment préparer son rendez-vous de carrière ?**  [**Les réponses ici**](http://sections.se-unsa.org/07/spip.php?article2002) | | | |
| **Comment sont reclassés les PE promus à la hors-classe à la rentrée 2018 ?** | | | |
| **Lors d'une promotion à la hors-classe, les PE accèdent à une nouvelle échelle indiciaire de rémunération.**Le classement se fait dans l’échelon hors-classe comportant un indice égal ou immédiatement supérieur à celui détenu dans la classe normale (hors bonifications indiciaires).  [**Lire la suite**](http://sections.se-unsa.org/07/spip.php?article1972) | | | |
| **Maternelle : on en parle vraiment ?** | | | |
| **Suite au rendez-vous manqué des Assises de la maternelle organisées par le ministère en mars 2018, le SE-Unsa participera à l’organisation avec d’autres syndicats et plusieurs associations\* du «Forum de l’école maternelle» par celles et ceux qui la font vivre.**  **Il aura lieu le samedi 17 novembre 2018 à la Bourse du Travail à Paris. Une première affiche est en PJ. Les modalités de participation et d’inscription seront communiquées à la rentrée.**  \* GFEN, Collectif des Atsem de France, AFEF, CEMEA, CRAP-Cahiers Pédagogiques, Collectif 94, Education et Devenir, FCPE, FORESCO, ICEM-Pédagogie Freinet et les syndicats SE-Unsa, SNUipp-FSU, Sgen-CFDT  [**Voir l’affiche**](../../../../../Downloads/forum-maternelle-affiche.pdf) | | | |
| **Direction : nouveaux logiciels, nouvelles applications… nouvelles demandes !** | | | |
| **Au cours des dernières années, de très nombreux outils numériques nationaux ont vu le jour. S’ils ont pour objectif de simplifier certaines tâches et favoriser la centralisation de certaines données, ils peuvent conduire à complexifier les demandes formulées aux directeurs.**  **Certains de ces outils peuvent présenter un intérêt car :**  Ils permettent d’effectuer certaines tâches plus rapidement ; ils permettent de centraliser des données anonymées utiles qui serviront par exemple à la révision de la carte de l’éducation prioritaire ; ils facilitent le suivi des élèves d’une année sur l’autre.  ​Mais, certains logiciels et applications, ou du moins certaines fonctionnalités, se révèlent parfois chronophages à l’utilisation et demandent au final plus de temps aux directeurs.  [**Lire la position du SE-Unsa**](http://sections.se-unsa.org/07/spip.php?article1963) | | | |
| **Direction et fonctionnement de l’école : le contenu du rapport parlementaire** | | | |
| **Les deux députées en charge de la mission flash sur les directeurs d’école ont rendu leur rapport. Ce rapport doit être utilisé pour l’agenda social lors des discussions concernant les directeurs d’école prévues en 2019. Après le constat de la situation actuelle, le rapport formule des propositions concernant à la fois les conditions d’exercice des directeurs mais aussi le fonctionnement de l’école.**  **Quel est le constat ? Quelles sont les missions du directeur ? Comment soulager les directeurs dans leurs tâches administratives et matérielles ? Comment revaloriser la fonction de directeur en créant un statut ? Comment penser une organisation innovante pour les écoles ?**  [**Lire les principaux éléments du rapport**](http://sections.se-unsa.org/07/spip.php?article1977) [**Lire l’avis du SE-Unsa**](http://enseignants.se-unsa.org/Direction-et-fonctionnement-de-l-ecole-Un-rapport-parlementaire-pour-preparer-l) | | | |
| **Elections au conseil d’école : le SE-Unsa vous propose sa fiche pratique** | | | |
| **Les élections des représentants des parents d’élèves au conseil d’école auront lieu le vendredi 12 octobre.**  Président du bureau des élections, le directeur d’école doit assurer l’organisation des élections et veiller à leur bon déroulement.  Le SE-Unsa met à votre disposition sa fiche de questions-réponses sur l’organisation de ce scrutin. Il suffit de nous la demander par mail [**07@se-unsa.org**](mailto:07@se-unsa.org) en indiquant vos nom, prénom, affectation, mail, adresse postale, téléphone… | | | |
| **Bulletins de paie dématérialisés : ça y est !** | | | |
| **À compter de septembre 2018, les titulaires comme les stagiaires pourront recevoir leur bulletins de paie sous format numérique. Cette dématérialisation va en soulager plus d’une et d’un d’entre nous. Finies les longues semaines à se demander si telle ou telle indemnité a bien été versée. Les bulletins de paie qui arrivent 3 mois après dans les casiers, c'est fini !**  Concrètement la dématérialisation c’est :   * la mise à disposition des agents publics, de manière instantanée, de son bulletin de paie numérisé sur un espace internet personnel et sécurisé accessible à tout instant, en tout lieu et sur tout support * la conservation des documents pendant toute la carrière et jusqu’à 5 années au-delà du départ en retraite.   Durant une période transitoire de 6 mois, la réception du bulletin papier perdurera en parallèle.  **À terme, le SE-Unsa souhaiterait que cette dématérialisation puisse s’étendre à tous les arrêtés (d’affectation, d’avancement…).** | | | |
| **Septembre : le bon moment pour adhérer au SE-Unsa** | | | |
| **Vous pouvez adhérer au SE-Unsa en réglant votre cotisation :**   * Par chèque (1 à 3 chèques) * Par prélèvement automatique et fractionné sans frais (jusqu’à 10 prélèvements dans l’année) * Par paiement sécurisé CB sur notre site national.   [**J’adhère en ligne**](http://www.se-unsa.org/adh/index.html)  Adhérer au SE-Unsa, c’est payer une **cotisation qui est la même partout en France**. C’est participer à une action collective pour la défense et la promotion de l’École publique et de ses personnels. C’est porter, ensemble, un projet de transformation de l’École et peser pour obtenir des moyens à la hauteur des enjeux auxquels elle doit faire face afin d’assurer la réussite de tous les élèves.  Le montant des adhésions au SE-Unsa est fixé chaque année par le Conseil National de notre syndicat.  [**Grille des cotisations disponible ici**](http://www.se-unsa.org/adh/grille.pdf) | | | |
| **N'hésitez pas à diffuser cette lettre.**  *Si des collègues désirent également la recevoir chez eux, qu'ils nous envoient leurs coordonnées complètes (nom, prénom, établissement, adresse personnelle, mail).*  [*Particuliers, pour vous inscrire ou interrompre votre abonnement gratuit à la lettre en ligne du SE-UNSA 07, écrivez-nous*](mailto:07@se-unsa.org?subject=Lettre_inscription_desinscription)  ***Respectez l’environnement***  ***N’imprimez ce message que si nécessaire*** | | **Syndicat des Enseignants-UNSA de l’ARDECHE**  13, rue François Valleton  BP 20214  07206 AUBENAS Cedex  Tel : 04.75 35 58 83  Mail : [**07@se-unsa.org**](mailto:07@se-unsa.org)  **Site internet :**  [**http://sections.se-unsa.org/07/**](http://sections.se-unsa.org/07/)  Facebook : <https://www.facebook.com/LeSE.Unsa>  Twitter : <http://twitter.com/SE_Unsa> |  |